



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


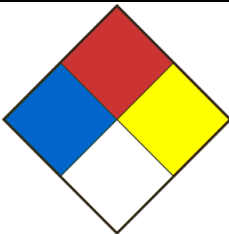
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit 2-PHÉNOXYÉTHANOL		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique $C_8H_{10}O_2$		Numéro MAT PP-0128; PR-1128	Masse molaire 138,17
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes 2-PHENOXYETHANOL, PHENOXY-2-ETHANOL, 1-HYDROXY-2-PHENOXYETHANE, ETHYLENE GLYCOL MONOPHENYL ETHER, PHENYL CELLOSOLVE, PHENOXYETHYL ALCOHOL, PHENOXYETHOL, ETHER MONOPHÉNYLIQUE DE L'ÉTHYLÈNEGLYCOL			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2022-12-15	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A Toxicité aiguë-Orale catégorie 4	
<b>Mention d'avertissement</b>	ATTENTION	
<b>Mentions de danger (H)</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Conseils de prudence (P)</b>	<p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p>	
<b>PICTOGRAMMES</b>		
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)	
	<b>Santé</b> 3 <b>Inflammabilité</b> 1 <b>Réactivité</b> 0 <b>Spécial</b>	

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
2-phénoxyéthanol	122-99-6	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Oedème pulmonaire. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Non-inflammable. Il peut s'enflammer s'il est chauffé modérément en présence d'une source d'ignition. Il peut également s'enflammer au contact des matières oxydantes fortes.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Liquide combustible. Risques modérés de feu en présence de chaleur ou de flammes. Le 2-phénoxyéthanol peut réagir violemment au contact des produits oxydants. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Ne pas utiliser d'absorbant à base de cellulose. Assurer une ventilation adéquate. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
--	---

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais. Protéger contre les rayons du soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des agents oxydants, la chaleur, l'humidité et les produits incompatibles.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Assurer une bonne aération. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
2-PHÉNOXYÉTHANOL	122-99-6	TWAEV	25.000000 ppm 141.000000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario OELs
Remarques	Peau			
		LMPT	25.000000 ppm 141.000000 mg/m <sup>3</sup>	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
	Peau			

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich.
<b>Ventilation</b>	Utiliser une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Apparence</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Aromatique.
<b>Seuil olfactif</b>	Données non disponibles
<b>pH</b>	7 à 10 g/l à 23 °C.
<b>Point de fusion / congélation</b>	11-13°C
<b>Point initial d'ébullition</b>	244-246°C
<b>Plage d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	121°C
<b>Taux d'évaporation</b>	< 0.01 (Butyl acetate = 1.0)%
<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)</b>	1.4%
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)</b>	9%
<b>Tension de vapeur</b>	0.016 mmHg à 25 °C.
<b>Densité de vapeur</b>	4.77 - (Air = 1.0)-
<b>Densité</b>	1.102g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>	Miscible avec l'eau, l'alcool et l'éther.
<b>Coefficient de partage--n-octanol/eau</b>	log Pow: 1.13-
<b>Température d'auto-inflammation</b>	475°C
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Viscosité</b>	29 mPa s at 20 °C.

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Peut s'enflammer au contact d'oxydants. S'oxyde dans l'air pour former des peroxydes instables qui peuvent exploser spontanément.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Peut générer des gaz inflammables et/ou toxiques avec des métaux alcalins, des nitrures et d'autres agents réducteurs puissants. Peut initier la polymérisation d'isocyanates et d'époxydes.
<b>Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)</b>	Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
<b>Substances incompatibles</b>	Les agents oxydants forts, les chlorures et les anhydrides d'acides, la chaleur et l'humidité.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 2-PHÉNOXYÉTHANOL

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère pouvant entraîner une inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Troubles nerveux, désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, convulsions, nausées et vomissements.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensation de brûlure, conjonctivite, troubles nerveux, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de l'appétit, nausées et vomissements. Suite au contact cutané : possibilité d'irritabilité, de perte de mémoire, de diminution de la capacité de concentration.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - Mâle et femelle - 1850 mg/kg DL50 Dermal - Rat - 14422 mg/kg.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - Essai en dynamique - 344 mg/L - 96 h. CL50 - Leuciscus idus (Ide) - Essai en statique: 220-460 mg/L - 96 h. CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - Essai en statique: >500 mg/L - 48 h. CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - Essai en statique: >500 mg/L - 72 h.
<b>Persistence et dégradation</b>	Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 28 d Résultat: 90 % - Facilement biodégradable. (OCDE ligne directrice 301F).
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
<b>Autre effets nocifs</b>	Donnée non disponible.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A Toxicité aigüe-Orale catégorie 4
---------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2022-12-15